Décision portant prolongation d'une unité mixte de service

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2012-125
portant création de l'unité Inserm US 020 et nommant Monsieur Albert MATTHEW directeur ;

Vu la décision n° 2015-095
prolongeant l'unité Inserm US 020 et prorogeant le mandant de Monsieur Albert MATTHEW ;

Vu la décision n° 2015-169
mettant fin au mandat de directeur de l'unité mixte de service US 020 de Monsieur Matthew ALBERT ;

Vu la décision n° 2015-171
nommant Monsieur Stanislas POL, directeur par intérim de l'unité mixte de service US 020 ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Service intitulée « Centre d'Immunologie Humaine (CIH) » et référencée pour l'Inserm « US 020 » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2 : Monsieur Stanislas POL est nommé directeur de cette unité jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2016.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSERM

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56

Décision portant prolongation d'une unité mixte de service

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2012-125
portant création de l'unité Inserm US 020 et nommant Monsieur Albert MATTHEW directeur ;

Vu la décision n° 2015-095
prolongeant l'unité Inserm US 020 et prorogeant le mandant de Monsieur Albert MATTHEW ;

Vu la décision n° 2015-169
mettant fin au mandat de directeur de l'unité mixte de service US 020 de Monsieur Matthew ALBERT ;

Vu la décision n° 2015-171
nommant Monsieur Stanislas POL, directeur par intérim de l'unité mixte de service US 020 ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Service intitulée « Centre d'Immunologie Humaine (CIH) » et référencée pour l'Inserm « US 020 » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2 : Monsieur Stanislas POL est nommé directeur de cette unité jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2016.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR

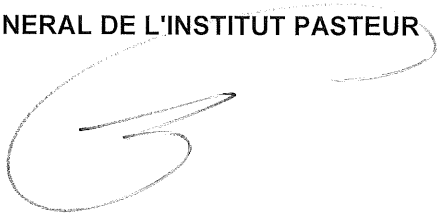

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56